

RÈGLEMENT DU CONCOURS : "UN LOGO POUR NOTRE VILLAGE"

Préambule

Notre village évolue, se modernise et souhaite aujourd'hui affirmer son identité visuelle à travers un nouveau logo. Parce que l'image de notre commune appartient avant tout à ceux qui y vivent, la Municipalité a souhaité vous placer au cœur de ce changement.

L'objectif de ce concours est de fédérer les talents de notre village, toutes générations confondues, pour imaginer un symbole qui nous ressemble. Ce logo sera le nouveau visage de notre commune : il figurera sur nos courriers officiels, notre site internet, nos réseaux sociaux...

La créativité, l'authenticité et la proximité sont les maîtres-mots de cette consultation citoyenne. Que vous soyez graphiste amateur, passionné de dessin ou simplement attaché à notre village, votre vision nous intéresse.

Le présent règlement définit les modalités de participation avec la volonté de garantir une égalité de traitement et une sélection transparente.

Article 1 : Objet et Éligibilité

La mairie organise un concours gratuit pour la création de son identité visuelle et plus précisément d'un logo qui devra symboliser Vallangoujard.

Le présent concours est ouvert à tous les habitants de la commune (majeurs et mineurs).

La participation nécessite le renseignement du formulaire joint accompagné d'une autorisation parentale signée pour les mineurs.

Article 2 : Contraintes de Fond et Laïcité

Contenu obligatoire : Le nom du village doit figurer de façon lisible.

En vertu du principe de laïcité et de neutralité du service public, le logo ne doit comporter aucun signe, symbole ou caractère à connotation religieuse, politique ou syndicale.

Le projet doit être une création originale, libre de tout droit.

Article 3 : Contraintes Techniques

Format d'usage : Le logo doit rester lisible aussi bien en format agrandi que sur un petit format de 3 cm x 5 cm.

Supports acceptés : les formats numériques sont à privilégier, mais les formats papier sont acceptés. Néanmoins, leur numérisation peut amener à les modifier.

Numérique : Fichiers PNG, JPEG ou PDF (haute définition conseillée).

Papier : Dessin manuel (feutres, crayons, peinture) sur feuille A4 blanche.

Article 4 : Modalités de dépôt et anonymisation

Date limite de dépôt ou transmission : le vendredi 18 septembre à 17h00.

Lieux : En mairie (format papier) ou par email à secretariat@vallangoujard.fr.

Lors de la réception des dossiers, le secrétariat attribuera un numéro à chaque dossier, afin de l'anonymiser. Le Conseil Municipal étudiera les projets sans connaître l'identité des auteurs.

Article 5 : Processus de Sélection

Le processus de sélection se fera en deux temps :

- Une présélection effectuée par les membres du Conseil Municipal permettra de sélectionner deux logos finalistes parmi les projets conformes qui seront annoncés lors de la séance du conseil municipal suivant le 18 septembre 2026.
- Le choix final sera soumis à l'ensemble des habitants qui voteront pour désigner le vainqueur parmi les deux finalistes (modalités précisées ultérieurement).

Exposition : L'ensemble des œuvres sera exposé publiquement au lendemain du conseil municipal.

Article 6 : Propriété et Droits

Le gagnant cède gratuitement ses droits d'utilisation à la mairie. La commune se réserve le droit de modifier ou retoucher le logo pour des besoins techniques.

Ils restent la propriété des auteurs. La mairie s'interdit toute utilisation et les dossiers pourront être récupérés en mairie après le concours.

Fait à Vallangoujard, le

Le Maire,

Philippe FABREGES

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT ET D'INSCRIPTION

IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom & Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone / Email : _____

[] Je certifie sur l'honneur résider dans la commune.

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Je certifie être l'auteur original de l'œuvre jointe.

J'accepte que mon projet soit modifié ou retouché par la mairie pour les besoins de son exploitation sur différents supports.

En cas de victoire, je cède gratuitement mes droits de reproduction et d'exploitation à la commune.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / 2026

Signature du candidat :

AUTORISATION PARENTALE (Pour les mineurs)

Je soussigné(e) _____, autorise l'enfant cité ci-dessus à participer au concours et accepte les termes du règlement.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / 2026

Signature du responsable légal :